



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



C I B
N° 53243

Bruxelles : 126, b°12 - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles

Tél : 02 245 46 95 Fax : 02 215 12 78

Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières

Tél : 065 34 76 50 Fax : 065 36 15 88

Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinave - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse

Tél : 04 234 17 00 Fax : 04 234 17 80

T.V.A. BE 0406.671.312

Compte Bancaire : 340-0298168-28

cibic@skynet.be

CONFIDENTIEL

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

Rapport N° : 11/12.6.7/4	Personne responsable de l'exécution du travail (Nom-Prénom) : M. K. L. Bay
Date du Contrôle : 7-6-12	N°TVA/N°C.Ident. : 1051130476
Propriétaire (Nom-Prénom) : M. Willems	Adresse de l'installation : rue des Déportés
Adresse : H.C.	

1) REFERENTIELS : - R.G.I.E - Procédure interne : PRO-INS-E-10

2) TYPE DE CONTROLE :

- ☒ Examen de contrôle avant mise sous tension d'une installation électrique BT et TBT domestique.
☐ Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution.

3) TYPE D'INSTALLATION :

☒ Unité d'habitation ☐ Parties communes ☐ Autres : soumise à : ☐ l'Art.86 ☐ l'Art.87 du RGIE.
Distributeur : Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 230 V.

Alimentation tableau principal : X mm². Protection raccordement : 63 A. ☒ In max. à prévoir).

Colonne d'alimentation : X mm². Interr-Sect.Général : 300 mA/10 A.

Nombre de tableaux : 1. Nombre de circuits terminaux : 13 $R_E = 5.5 \Omega$ $R_{IGEN} = 5 M\Omega$.

Type prise de terre : ☒ boucle ☐ piquets -

Différentiels	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés
	63	3	0.13	100%	63	3	0.13	100%				

4) DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
Vois	Whimms	connexes			

5) MANQUEMENTS :

Tout va bien.
 Rien de remarqué sur place.
 Absolution en ce jour en attente.

6) NOTES :

- Le différentiel général : ☐ était plombé. ☐ n'a pu être plombé. ☒ a été plombé. ☐ n'est pas plombable. ☐ absence de différentiel.
 - Les schémas : ☒ ont été signés. ☐ n'ont pas été signés. ☐ absence de schémas.
 - L'installation ☐ plomberie ☐ sanitaire : ☐ non réalisée(s) au jour du contrôle. ☒ Liaisons équipotentielle en attente.
 A connecter lors de la réalisation.

7) CONCLUSION :

☒ - L'installation est conforme. La prochaine visite est à prévoir avant le : 6-2013.

☐ - L'installation n'est pas conforme. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

☐ - Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

☐ - Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Le présent document ne valide pas la mise sous tension ou le renforcement de puissance de l'installation visitée.

Nom/signature de l'inspecteur
Pour CIB,

Date d'émission :

Nom/signature du demandeur
Pour réception,



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



C I B
N° 53243

Bruxelles : 126, b^{te}12 - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles

Tél : 02 245 46 95 Fax : 02 215 12 78

Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières

Tél : 065 34 76 50 Fax : 065 36 15 88

Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse

Tél : 04 234 17 00 Fax : 04 234 17 80

T.V.A. BE 0406.671.312

Compte Bancaire : 340-0298168-28

cibic@skynet.be

CONFIDENTIEL

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

Rapport N° :	Personne responsable de l'exécution du travail (Nom-Prénom) :
Date du Contrôle :	
Propriétaire (Nom-Prénom) :	N°TVA/N°C.Ident. :
Adresse :	Adresse de l'installation :

1) REFERENTIELS : - R.G.I.E - Procédure interne : PRO-INS-E-10

2) TYPE DE CONTROLE :

- ☐ Examen de contrôle avant mise sous tension d'une installation électrique BT et TBT domestique.
☐ Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution.

3) TYPE D'INSTALLATION :

☐ Unité d'habitation ☐ Parties communes ☐ Autres : soumise à : ☐ l'Art.86 ☐ l'Art.87 du RGIE.
Distributeur : Raccordement suivant câblage tableau : Tension : V.

Alimentation tableau principal : X mm². Protection raccordement : A. (☐ In max. à prévoir).

Colonne d'alimentation : X mm². Interr-Sect.Général : A.

Nombre de tableaux : Nombre de circuits terminaux : R_E = Ω R_{IGEN} = MΩ.

Type prise de terre : ☐ boucle ☐ piquets -

Différentiels	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés

4) DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections

5) MANQUEMENTS :

6) NOTES :

- Le différentiel général : ☐ était plombé. ☐ n'a pu être plombé. ☐ a été plombé. ☐ n'est pas plombable. ☐ absence de différentiel.
- Les schémas : ☐ ont été signés. ☐ n'ont pas été signés. ☐ absence de schémas.
- Installation ☐ plomberie ☐ sanitaire : ☐ non réalisée(s) au jour du contrôle. ☐ Liaisons équipotentielle en attente. A connecter lors de la réalisation.

7) CONCLUSION :

☐ - **L'installation est conforme.** La prochaine visite est à prévoir avant le :

☐ - **L'installation n'est pas conforme.** Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

☐ - Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

☐ - **Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion.** Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Le présent document ne valide pas la mise sous tension ou le renforcement de puissance de l'installation visitée.

Nom/signature de l'inspecteur
Pour CIB,

Date d'émission :

Nom/signature du demandeur
Pour réception,

Agence de Contrôle Agréée

LOMBARD
Laurent

Date de contrôle

Signature
Agent

TENSION mono 230 V

TRI 230 V
TRI 400 V + N

COFFRET BIHORAIRE
COFFRET ACCU.

Suite voir feuillet n°

Feuillet n°

	Vob	1	2	3	4	5	6	7	8
A	☐ 2,5 16 A								
B	☐ 2,5 16 A								
C	☐ 2,5 16 A								
D	☐ 2,5 16 A								
E	☐ 2,5 16 A								
1	☐ 2,5 16 A								
2	☐ 2,5 16 A								
3	☐ 2,5 16 A								
4	☐ 6 32 A								
5	☐ 2,5 16 A								
6	☐ 2,5 16 A								
7	☐ 2,5 16 A								
8	☐ 2,5 16 A								
9	☐ 2,5 16 A								
10	☐ 2,5 16 A								

In 6,3 A
Δ In 0,3 A

In 6,3 A
Δ In 0,03 A

LV
CAVE

SDB

LESS

SFCH

P. SALIN

ECL

P. P. P. P. P.

P. P. P. P. P.

P. P. P. P. P.

P. P. P. P. P.

P. P. P. P. P.

P. P. P. P. P.